

La Revue Canadienne publie un Album littéraire et musical, paraissant tous les mois, par livraisons de 32 pages de matières littéraires et 4 pages de musique. Les douze livraisons de l'année contiennent la matière de 10 volumes ordinaires.

ON S'ABONNE :

A Montreal, AUX BUREAUX No. 15, RUE ST. VINCENT.

A Quebec, CHEZ M. F. X. JULIEN, MAISON DE LA CORPORATION.

# La Revue Canadienne

DU MONDE POLITIQUE, RELIGIEUX, LITTÉRAIRE, INDUSTRIEL, ET COMMERCIAL.

LOUIS. O. LE TOURNEUX, RÉDACTEUR EN CHEF.

Education.

Industrie.

Progrès.

PARAISANT LES MARDI ET VENDREDI

CONDITIONS D'ABONNEMENT.

(Payable d'avance.)

Abonnement au Journal semi-hebdomadaire seul	12 00
Abonnement à l'Album mensuel, Littéraire et Musical, seul	24 00
Aux deux publications réunies	36 00
Tout instituteur s'abonnant et payant l'année entière, moitié prix que ci-dessus.	
<b>PRIX DES ANNONCES.</b> Six lignes et au-dessous, première insertion... Dix lignes et au-dessous, première insertion... Au-dessus par lignes... Toute insertion subséquente, le quart du prix. (Affranchir les lettres.)	

## VENTES PAR LE SHERIF,

Pour le district de Montreal,

PENDANT LE MOIS DE JUIN, 1847.

- Dame veuve de Beaujeu vs. C. P. Marcellin, trois terres, nos. 10, 24, 28, seigneurie de Soulanges, St Ignace, 23 juin, 10 heures.
- Richard V. V. Frelich vs. John Baker, moitié d'une terre, lot no. 17, St Armand, St Armand, 28 juin, 10 heures.
- Louis Cyr vs. Ant. Rocher, une terre, St Hermas, Côte St Hyacinthe, St Hermas, 28 juin, 10 heures.
- Séraphin Ledue vs. Vital Mallet, deux terres contiguës Pointe-Clair, sur le fleuve, Pointe-Clair, 28 juin 10 h.
- Thomas O'Neil & al vs. John Dyde, deux terres, nos 14 et 15, Greenville, et un terrain rue du Collège, Montreal, bureau du Sheriff, 28 juin, 12 heures.
- William McDonald vs. Archibald Ferguson, un terrain, faubourg St Antoine, rue Dorchester, bureau du Sheriff, 28 juin, 11 heures.
- Beuj Hutehins vs. V. R. Lapensée, une terre, à Lachine, Lachine, 28 juin, 10 heures.
- Edward Jones vs. Fredk A. Whitney, une terre, no 10 et 17, seigneurie d'Arceville, St André, 28 juin, h. 10

MAGASIN CANADIEN

## FERONNERIE.

Le Soussigné reçoit à présent par différents vaisseaux de Liverpool, Ann, Britannia, Montezuma, Chapman, Aquila, Marine, etc. etc.

De plus, un assortiment de quincaillerie et de Cutellerie. Les Marchands de la compagnie trouveront de l'avantage à venir examiner son assortiment vu qu'il a expressément été importé pour le commerce du Bas-Canada. A vendre à des conditions faciles.

W. F. LESTE,  
No. 81 Rue St. Paul, et  
70 Coin de la Place  
Jacques Cartier.

18 juin.

## LIVRES NOUVEAUX.

MAINTENANT en vente, à Librairie des soussignés, une collection considérable de livres, propres à être données EN PRIX ou former le fond d'une BIBLIOTHEQUE DE PAROISSE, parmi lesquels se trouvent les ouvrages suivants : Bibliothèque de la Jeunesse Chrétienne, in 8o, 35 vol. dans la collection in 12, 70 vol. dans la collection in 18, 100 vol. dans la collection in 24, 53 vol. dans la collection des Ecoles Chrétiennes in 12, 53 vol. dans la collection des petits enfants 32o, 30 vol. dans la collection des enfants pieux 32o, 50 do do do Do de l'éducation chrétienne 50 do do Chaque volume se vend séparément.

Un assortiment très varié de livres de prières avec reliure ordinaire de 4s. à 6s. la douzaine, du do avec riche reliure et tranche dorée de 18s. à 70s. la douzaine, —DE PLUS.—

Une collection de livres de littérature, droit, médecine, etc., etc., reçus par les premiers vaisseaux du printemps.

L. R. FABRE & CIE.

Librairie Canadienne }  
Rue St. Vincent, No. 3. }  
18 juin, 1847.

## AVIS.

LES CENSITAIRES de l'île de Montréal, de St. Sulpice et du Lac des Deux Montagnes sont avertis :

1. Que le délai de sept années accordé par l'Ordonnance 3e. Vict. ch. XXX (8 juin 1840) pour le paiement des arrérages de LOTS ET VENTES étant expiré le 8 courant, les dits Lots et Ventes sont maintenant exigibles.

2. Que les taux de Commutation fixés par la dite Ordonnance pour les sept années à courir depuis le 8 juin 1847 au 8 juin 1854, seront comme suit :

Au lieu d'un Vingtième..... UN DIXIUTIÈME.  
" d'un Seizième..... UN QUATORZIÈME.  
" d'un Douzième..... UN DIXIÈME

Aucun Censitaire ne peut demander la Commutation avant d'avoir liquidé les arrérages sur les terrains qu'il veut commuer.

Toute commutation qui ne s'élève pas à £100, est payable comptant ; celle montant à £100 et au-dessus, peut, à la volonté du Censitaire, rester sur le terrain, à tant que foncière rachetable.

Tout nouvel acquéreur qui se présentera pour commuer dans les 20 jours après son acquisition, obtiendra remise de ses propres lots, en payant comptant le montant de la commutation ; mais le terme de 20 jours est de rigueur, et ceux qui négligeront de se présenter dans ce temps, auront, en sus de la commutation, à payer les lots et ventes.

JOSEPH COMTE, Procureur.

Montréal, 9 juin 1847.

## EAUX DES SOURCES DE VARENNES.

Le soussigné avertit le public qu'il a été nommé AGENT pour cette ville, pour la vente des eaux salubres des SOURCES DE VARENNES. Ceux qui désirent s'en procurer voudront bien s'adresser au No. 63 rue St. Paul, vis-à-vis le marché Bonsecours.

Wm. McDONALD.  
1er juin.

## ROMUALD TRUDEAU, APOTHECAIRE.

A transporté sa Pharmacie du No. 106, rue St. Paul, au No. 111, au coin de la rue St. Jean-Baptiste.—18 mai

Avis à nos abonnés retardataires.

Nous avons encore un grand nombre de nos abonnés de la campagne qui sont en arrière. Ils voudront bien suivre les conditions de nos publications, s'ils ne veulent pas éprouver de retard dans leur envoi.

## BANQUE DU PEUPLE.

LES ACTIONNAIRES de cette Institution sont par les présentes notifiés que les NEUVIEME et DIXIEME VERSEMENTS de DIX pour CENT d'as sur le capital de cette Banque, ont été demandés et sont payables comme suit : C'est-à-dire, Le 9e versement, ou après le 1r Juillet prochain. Le 10e versement, le ou après le 1r Septembre prochain. Par ordre B. H. LEMOINE, Caissier.

## C. P. LEPROUON, LIBRAIRE,

RUE SAINT-JOSEPH.

VIENDRAIT d'ouvrir un Magasin dans la rue St. Joseph, PRÈS DE L'EGLISE PAROISSIALE. Il aura tous les jours en main, toutes sortes de Livres d'Écoles, des Prières et de Piétés, des Jouets pour les enfants, etc. Il se chargera de tout ordre et commissions de libraire pour l'Étranger. 11 mai 1847.

## A VENDRE.

3000 COTÉS de Cuir à Semelle du St. Pie et Glasgow.  
1000 Idem idem Peaux fraîches, (Slaughter.)  
500 Idem idem meilleur Cuir à Harnais.  
75 Doz. Peaux, Veau français, reçues par le Sophie Moffatt.  
Vache cirée, Kip, et Vache feuillée, Peaux de Veau d'Angleterre, d'Irlande et des Etats-Unis.  
Cuir à patente de toutes sortes.  
Doublures, Bordures et Bazaines idem.  
Cuir à Sella et à Bride, Peaux de Cochon.

Un assortiment général de Carnitures de toute espèce pour les Selliers, Vernis, etc.

J. PRATT & CIE.  
Montréal, 31 mai 1847.

## LAG CHAMPLAIN LIGNE DU PEUPLE.

TRAJET DE JOUR. Le splendide Steamer fin marcheur

FRANCS SALTUS, CAPT. H. G. TISDALE,

PART DE WHITEHALL, PART DE SAINT-JEAN, les MARDIS, les LUNDIS, JEUDIS, MERCREDIS et SAMEDIS, VENDREDIS.

A CINQ HEURES A M. DEJEUNER A BORD. PASSAGE-TRE PASSE.

Ce vaisseau s'arrête à tous les Ports. 18 mai.

## QUINCAILLERIES ET COUTELLERIES,

Par les vaisseaux Ann, Safeguard, Mahuca, Chapman, Montezuma et autres.

Il recevra aussi quelques Poêles de patron nouveau, Grilles, Cendriers et Chenets.

JAMES FOX, No. 20, Rue St. Sacrement. 1er juin.

## PIANO A VENDRE.

UNE personne qui part pour l'Angleterre, désire vendre un Piano de manufacture anglaise, valant £30, et n'ayant que deux ans d'usage. L'instrument sera garanti de lere qualité, et restant d'accord 12 mois de suite.—25 mai.

## Etablissement de Parfumerie, A NEW YORK.

305 BROADWAY, SPECIALITÉ de Savon de Toilette, Parfums Cosmétiques et Articles de Toilette en général. Le plus grand assortiment se trouve chez

## MOSS.

(Ci-devant Roussel, 159, Broadway.

L'établissement a été transporté de 159 à 305, Broadway, où on parle Français, Italien et Espagnol.

Les relations commerciales entre cette ville et New York, s'étendant chaque jour, de plus en plus, nous recommandons au commerce et aux voyageurs Canadiens, l'établissement de MOSS, ci-devant Roussel, comme la meilleure maison du genre à New York. Les articles sont tous d'excellente qualité et l'établissement est en tous points digne de la grande réputation dont il jouit. Si vous visitez New York, et que vous ayez besoin de Parfums, objets de Toilette, etc., n'oubliez pas de faire une visite au No. 305 Broadway. 12 mars, 1847.

## En vente à la Librairie Canadienne

D'E. R. FABRE & CIE.

RECUEIL de Jurisprudence civile du Pays, de droit écrit et coutumier par M. GUY DU ROUSSEAU DE LACOMBE, 1 volume 4o.

TRAITE DE L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE, où l'on examine tout ce qui regarde la Juridiction en général ; la compétence, les Fonctions, Devoirs, Itang, Séances et Prerogatives des officiers de Judicature, etc., etc., par M. JOUSSE, 2 vols. 4o.

TRAITE DES HYPOTHEQUES, par M. le BARON GRENIER, 2 vols. 4o.

Rue St. Vincent, No. 3. 7 mai 1847.



## LA REVUE CANADIENNE.

MONTREAL, 30 JUIN, 1847.

## ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

DEBATS. Mercredi, 23 juin.

Mr. Scott fait motion qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de former une administration plus efficace. L'hon. monsieur accompagne sa motion des observations suivantes :

En conformité à l'avis que j'ai donné, je soumetts à la chambre ma motion pour demander qu'une adresse soit faite à Son Excellence le gouverneur-général aux fins d'adopter des mesures propres à former une administration qui rencontre mieux les vœux du peuple que celle qui dirige aujourd'hui le pays. Avant de commencer je prends la liberté de dire que cette motion ne m'a été dictée par aucun sentiment d'hostilité ; mais je sens qu'il est de mon devoir d'en agir ainsi, et qu'il appartient à tout membre indépendant de cette chambre de signaler l'état de décadence de la présente administration, et son inhabileté à diriger les affaires du pays. L'administration actuelle bien loin de pouvoir donner aux intérêts de la province une direction vers la prospérité, et bien loin aussi de pouvoir s'acquitter de ses obligations d'une manière à lui faire honneur, nous menace, si elle tient davantage au pouvoir de nous faire tomber dans un état de choses encore pire que celui dont nous nous plaignons aujourd'hui. C'est pourquoi j'ai cru qu'il valait mieux procéder comme je l'ai fait que de continuer une opposition systématique qui ne pouvait qu'augmenter le mal. Je suis convaincu que si cette motion obtient les suffrages de la chambre, nous aurons immédiatement une administration forte et efficace, qui, je l'espère, représentera mieux les intérêts des deux sections de la province et rencontrera les vœux de la majorité de leurs habitants. En votant pour la présente motion je ne prétends pas m'engager à soutenir toutes les mesures d'aucune administration quelconque, quelque populaire qu'elle soit, je ne prétends pas non plus que nous devions opposer toutes les mesures de la présente administration, si elle demeure en pouvoir, non but unique est de montrer à Son Excellence le gouverneur-général, que l'administration du jour n'a pas assez de popularité et de force pour diriger le gouvernement d'une manière salubre. Je demanderai s'il n'est pas toujours à désirer d'avoir un gouvernement fort et appuyé sur la confiance du peuple ? Ceci sera reconnu par les deux côtés de la chambre. Et bien ! je demanderai si nous avons eu une pareille administration ? si on a formé cette administration forte et efficace qui devait représenter les intérêts des deux parties de la province ? Quand à ma première question, je crois que ce serait prendre inutilement le temps de la chambre qu'en dire un mot. Il pourrait peut-être y avoir une différence d'opinion sur la seconde question, mais après une mure délibération, je crois qu'il ne devrait y en avoir aucune.

Quelque haute considération que je professe pour certains membres de l'administration je ne pense pas que je doive pour cela négliger l'accomplissement de mon devoir dans cette occasion. Si l'administration n'était pas assez forte lorsqu'elle était soutenue par le puissant procureur-général pour le Haut-Canada, je ne conçois pas qu'elle puisse être aujourd'hui dans une meilleure position. Quant à savoir si on a fait tout ce qu'il était possible de tenter pour former une puissante et respectable administration, je dois dire que les plaintes que j'entends dans cette chambre et hors de cette chambre contre les officiers publics et leur inhabileté, font assez voir qu'on n'a pas fait tout ce qu'on devait faire. Il est bien vrai qu'il y a eu quelques négociations entre le gouvernement et un honorable membre de cette chambre et aussi avec un hon. membre de la chambre supérieure, mais les termes de cette correspondance ne pouvaient donner aucune espérance de succès. Car après la manière abrupte dont les choses se sont terminées, je conclus que les hon. ministres préféreraient s'en tenir à leur même popularité plutôt qu'à introduire dans leur camp des personnes qui possédaient la confiance publique. Je n'ai pas l'habitude M. l'Orateur, de consumer vainement le temps de la chambre et ce n'est pas mon intention de le faire en cette circonstance. Je conclus donc M. l'Orateur, en exprimant mon opinion que si cette motion peut amener un changement dans la présente administration, je me réjouisrai d'avoir accompli mon devoir nonobstant toute considération. Et j'espère que cette motion rencontrera es sympa-

thies des deux côtés de la chambre et qu'on apportera dans la discussion tout le soin et la bonne foi que mérite le sujet.

C'est pourquoi je fais motion qu'une adresse soit présentée à Son Excellence le priant de former une administration plus efficace.

M. CHABOT.—M. l'Orateur je me lève pour secondar la motion qui est devant la chambre. Quoique la position du pays ait déjà été considérée assez mûrement à l'ouverture de cette session, et que la conduite de l'administration ait été discutée amplement, et peut-être même trop amplement pour les membres qui la composent, cependant le sujet est d'une importance si grave pour cette province qu'on ne saurait non faire un reproche d'y revenir à deux fois. Si j'étais convaincu que le gouvernement actuel dirigé nos affaires publiques, comme elles doivent l'être, pour l'avantage et le bien-être du pays, si j'étais même justifiable d'espérer qu'il les dirigerait mieux à l'avenir, je ne viendrais pas secondar une telle motion. Mais l'histoire des derniers événements peut nous faire juger de la conduite de l'administration. Qu'avons-nous vu dans ces dernières années ? Après une lutte longue et pénible dans les deux parties du Canada, pour rendre le conseil exécutif responsable au peuple, le combat avait été enfin couronné par la victoire, et le pays avait obtenu ce gouvernement responsable tant désiré, d'abord en théorie, puis en pratique, sous le regretté sir Charles Bagot. Cet homme d'état s'entoura d'un ministère fort et puissant. Mais pendant que cette administration était à la tête du pays, il existait, comme c'est malheureusement le cas dans beaucoup de gouvernements, des conseillers secrets, de ces hommes cachés et malhonnêtes qui ne s'efforcent que d'entraver la marche de nos affaires ; et il y avait une influence secrète, un petit conseil qui parvint à fermer les yeux au chef-gouverneur Metcalfe sur les véritables intérêts du pays. Ce conseil secret a mis tout en jeu pour influencer l'esprit de cet homme, et il n'a malheureusement que trop bien réussi. Lord Metcalfe, peu accoutumé au fonctionnement d'un gouvernement responsable, a subi cette influence fatale, et en se séparant des ministres que lui avait laissés son prédécesseur, nous a ramenés à l'ancien système, à l'état de choses qui existait avant l'introduction du gouvernement responsable dans cette province. L'administration à la tête de laquelle se trouvait mon honorable ami qui est en ce moment près de moi (M. La Fontaine) résigna en masse, à l'exception toutefois du secrétaire provincial, qui devint d'abord premier ministre, puis ensuite, le ministère entier (rires) ; c'était là le grand maître des destinées de la province (rires). Ce fut à cet époque que l'hon. membre pour les Trois-Rivières entra dans l'administration, et fut nommé président du Conseil. Dès lors ce monsieur perdit entièrement l'optimisme et la confiance de ses compatriotes ; il en fut rejeté par le populaire comte de Richelieu qu'il avait représenté si longtemps, par le grand comte de Montréal, de sorte qu'il se trouva sans siège dans l'une et dans l'autre chambre. Vint ensuite le membre pour l'Ottawa, qui fut appelé au ministère parce qu'il portait un nom canadien-français. Personne ne désirait avoir des canadiens-français dans le ministère, on ne désirait nullement des hommes de talents ou de capacité, mais on voulait des noms ; les noms étaient nécessaires, afin de couvrir les apparences, et de faire voir que le Bas-Canada n'était pas entièrement négligé ; et dans cette vue, on a fait choix des plus beaux noms, des noms que le pays avait le plus respectés autrefois. Avec ce système le gouvernement s'affaiblit de jour en jour, et on craignit bientôt pour son existence même ; ce qui fit qu'on se bâta d'appeler de la chambre haute, l'hon. membre pour London. Cependant il y avait encore une place à remplir ; on avait cherché pendant des mois entiers pour obtenir l'assentement d'un canadien-français. Après avoir été rebuté à diverses fois l'administration réussit enfin à trouver un monsieur canadien qui l'accepta ; mais comment pûl-il être élu ? en criant contre les mesures présentées par ce même gouvernement dont il voulait faire partie ; (Ecoutez, écoutez) je parle de l'hon. membre pour Dorchester qui lors de son élection s'est déclaré contre les actes des écoles et des municipalités passés par le gouvernement actuel. Je ne dirai rien de plus sur ce sujet, puisque ce monsieur n'est plus dans cette chambre, mais je ferai quelques remarques sur sa résignation qui eut lieu le 26 avril dernier. Le 29 du même mois, M. Taschereau reçut une lettre de l'hon. membre pour Mégantic, qui l'informait que Son Excellence avait accepté sa résignation, mais qui lui offrait en même temps, sans doute pour le récompenser de ses importants services, un siège sur le banc. Mais quelle conduite le gouvernement a-t-il tenue dans cette circonstance ? Était-ce dans l'intérêt public que l'on faisait cette nomination ? Les ministres n'ont-ils pas pris les moyens d'empêcher le comte de Dorchester d'être représenté dans cette session ? Oui le ministère a défranchisé ce comté, en ne faisant pas sortir un writ dans les quelques jours qui ont précédé l'ouverture

de la session. On l'a fait de propos délibéré, car sans cela, le ministère n'aurait pas même eu son infiniment petite majorité d'une voix, il eût été défait (écoutez, écoutez, écoutez.)

On s'est plaint, et avec raison, de la violation des promesses faites par le ministère actuel. En effet, que sont devenues toutes ces magnifiques promesses faites tant de fois au Bas-Canada ? Qu'a-t-on fait pendant l'espace de deux ans ? Les bills d'éducation et des municipalités ont été présentés, mais comment les a-t-on fait fonctionner ? Le ministère se propose de faire, dans le cours de cette session, des amendements à l'acte des municipalités, mais il ne veut rien faire par rapport à celui des écoles qui est pour tant défectueux sur une infinité de points. Mais il est un meuro que je ne puis passer sous silence, et au sujet de laquelle je dois au contraire élever la voix de toutes mes forces, parce que cette meuro regardait et intéressait grandement la cité que je représente, je veux dire la Cité de Québec. L'an dernier, un prêt aux inconnus de Québec fut recommandé dans le discours du trône ; cependant une grande partie de la session s'est écoulée sans que ce bill ait été présenté ; à la fin pourtant, la chambre adopta à l'unanimité une meuro qui autorisait le gouvernement à emprunter £100,000 pour cette fin ; mais qu'a fait le ministère ? Je doute beaucoup que le ministère ait jamais eu l'intention de faire quelque chose pour secourir les malheureuses victimes des incendies de Québec, car sa conduite prouve qu'il n'a fait aucune démarche pour remplir le but de la chambre. Le bill a été sanctionné le 9 de juin, et ce n'est qu'à la fin de novembre que les pauvres habitants de Québec, ayant envoyé une députation au gouverneur-général, apprirent qu'un monsieur était parti pour l'Angleterre, afin de s'efforcer de lever l'emprunt nécessaire. Cet envoyé est revenu sans argent. Il y a une circonstance qui aggrave beaucoup mes doutes. L'an dernier, lorsque le bill fut passé, un hon. monsieur qui est près de moi (M. Chauveau) objecta à ce que l'intérêt fut limité à cinq par cent, parce qu'il supposait que ce taux pouvait être réduit. Mais les ministres lui répondirent qu'il serait facile d'obtenir de l'argent à 5 par cent. Il était pourtant certain qu'un prêteur avancerait l'argent beaucoup plus promptement à 8 par cent qu'à 5, et en conduisant des hon. messieurs, dans cette circonstance, en voulant limiter le taux de l'intérêt, me porte à douter, je le répète, des intentions du ministère de venir au secours des incendies de Québec. Et même depuis que le parlement est réuni, quelle conduite le ministère a-t-il tenue à ce sujet ? Il a proposé une meuro pour rectifier l'erreur de la dernière session ; mais il a dit aux pauvres inconnus qui déjà ont été défranchis, et qui ont même emprunté de l'argent, en étant sous l'impression qu'ils auraient le prêt du gouvernement à raison de 3 par cent, il leur a dit qu'il leur fallait maintenant payer quatre par cent ; ainsi il est probable, qu'au lieu de payer 3 par cent, ils seront obligés, en comptant tous leurs frais, de payer 6 par cent. On ne peut rien faire pour le Bas-Canada, non ! mais on ne manque pas de récompenser le Haut-Canada pour avoir doté le pays d'une administration aussi juste et aussi impartiale. Les ministres connaissent très-bien que leur pouvoir chancelant ne peut se maintenir qu'au moyen d'un gaspillage honteux de l'argent public parmi leurs favoris, tandis qu'ils refusent au Bas-Canada la plus légère participation dans la distribution des deniers. Oh ! il est pénible de considérer la corruption et la bassesse qui dégradent l'administration actuelle. L'hon. membre pour Ottawa sourit ; il devrait plutôt pleurer ou se cacher, puisque lui-même a été accusé de s'être rendu coupable, d'un acte honteux de corruption. Quelle réponse a reçue l'hon. membre pour Rimouski, lorsqu'il s'adressa au membre pour l'Ottawa, afin de faire faire quelques améliorations dans son comté ? Ah ! dit le membre pour Ottawa, pourquoi n'appuyez-vous pas le gouvernement, alors nous pourrions faire quelque chose pour vous, mais vous ne pouvez rien attendre de nous tant que vous voterez avec l'opposition (écoutez, écoutez).

Je parlais tout-à-l'heure du défranchissement de la place de Québec vacante depuis près de deux mois ; lorsque je m'informai l'autre jour si la place sera bientôt remplie, on me répondit qu'elle le serait probablement mais qu'on ne pouvait pas dire si le nouveau solliciteur aurait un siège dans la chambre ou non. Je suppose que le ministère craint de ne pouvoir trouver une autre ville aussi complaisante que celle des Trois-Rivières. Il est passablement bien connu cependant qu'on a choisi une personne pour cette place, et que cet individu ne possède point d'autres qualifications que le mérite de s'être opposé au bill d'éducation passé dans la dernière session, par les ministres. Quant aux nominations en général, je me contenterai de dire que dans le district de Québec, la seule qualification que l'on recherche dans les personnes nommées aux emplois, c'est un onctueux incapacité. Une personne qui ne peut gagner sa vie par sa profession ou ses talents, est sûr d'être élu. L'an dernier la place de juge dans le district de Québec